St Jean de Védas, le 14/07/2022

50, rue Théophraste Renaudot
Résidence Parc Saint Jean, Bât. 1 RdC
34 450 St Jean de Védas
Tel : 04 67 02 88 61
Mail : comitebridgelr@wanadoo.fr

Compte-rendu réunion Conseil Régional en visioconférence du 12 07 2022

Assistaient à la visioconférence : Présidente : Josée Mazas, Vice-président responsable compétitions : Thibault Delmas-Sirven, Vice-président responsable Communication et Développement : Jean Charles Olivan, Trésorier : Luc Pannetier, Trésorière adjointe : Corine Bonnet, Secrétaire général : Frank Subecz, Membres : Charles Bédier, Jean-François Jullien, Annick Le Bervet, Jean-Jacques Rouvière, Antoine Stivala ;

Était excusée : Claudette Caussignac, Secrétaire générale adjointe

1 seul sujet à l'ordre du jour : Présentation et validation d'une opération à destination des joueuses/joueurs et des clubs de bridge du LR sur la saison 2022/2023.

La Présidente ouvre la séance à 11h05 et donne la parole à Frank Subecz qui souhaite faire une proposition d'action pour la saison qui vient de débuter.

1°) Présentation et validation d'une opération à destination des joueuses/joueurs et des clubs de bridge du LR sur la saison 2022/2023.

Un diaporama est projeté à l'ensemble des participants :

Les 4 objectifs poursuivis par les actions que nous mettons en place au Comité sont :

❶ Avoir plus de licenciés dans notre Comité (perte d'environ 1 000 licenciés suite à la période COVID),

❷ Avoir plus de joueurs et donc plus de fréquentation dans les clubs, afin de maintenir la dynamique du réseau territorial des 53 clubs,

❸ Avoir plus de joueurs en compétition pour l'intérêt des compétitions ainsi que pour l'équilibre budgétaire,

❹ Mieux communiquer sur le territoire du Comité LR afin d'essayer de rendre le maximum de Présidentes et Présidents de clubs, de bridgeuses et de bridgeurs, acteurs de ces actions,

La mise en place des simultanés SEC et du « Challenge du soir » dotés de PE/PP sur la prochaine saison (votée lors de la réunion du 3/06/22) permet de répondre à l'objectif ❷. L'action proposée va s'employer à répondre aux autres objectifs.

➲ Pour ce qui concerne l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés sur la saison 2022/2023, les cibles les plus « faciles » à essayer de remobiliser sont les anciens licenciés de la FFB (qui peuvent venir de partout en France). La 1ère partie de l'opération se concentre donc vers eux. Il est proposé de calquer l'opération sur les opérations commerciales : on affiche un avantage à obtenir, on fait part des conditions pour l'obtenir et on donne l'avantage une fois que la contrepartie est réalisée :

« **Licence 2022/2023 GRATUITE pour les ancien(ne)s licencié(e)s de la FFB**
Vous n'étiez pas licencié(e) en 2021/2022 : prenez votre licence 2022/2023 dans un club du Languedoc-Roussillon et participez à au moins 10 tournois de régularité (ou SEC ou Challenge du soir) dans un des clubs du Languedoc-Roussillon sur la saison 2022/2023 et le Comité LR remboursera entièrement votre licence. »

Sur un plan financier, cette partie de l'opération est bénéficiaire pour le réseau de bridge régional.

La licence 2022/2023 est d'un montant de 30 € (part FFB = 19,50 € et part Comité = 10,50 €). Mais elle ne reviendra qu'à un coût net de 19,50 € pour le Comité, l'autre partie des 10,50 € sera de l'argent encaissé puis rendu par le Comité au bénéficiaire.

D'un autre côté, un tournoi de régularité en présentiel a un tarif d'au minimum 3 € dans un club (donc 6 € pour une paire). Le prélèvement FFB/comité par paire est de 1,27 €/paire (1,14 €+0,13 €) sur les tournois de régularité et de seulement de 1,07 €/paire sur les SEC et Challenges du soir (part FFB à 0,94 €). Donc le gain minimum par paire pour un club sera de 4,73 € (6 €-1,27 €), soit 2,36 €/joueur (et 2,56 € pour les SEC et les Challenges du soir). Pour 10 tournois à un tarif de 3 €, cela fera au minimum 23,6 € de recettes nettes pour le réseau des clubs.

NB : les tournois pris en compte sont ceux qui rapportent le plus aux clubs et donc les 3 où les prélèvements FFB + autres sont les moins importants (régularité, SEC, Challenge du soir). Ne sont donc pas pris en compte les simultanés Rondes de France (prélèvement de 1,41 €/paire en plus des 1,27 €), les Roy René (prélèvement supplémentaire de 2,90 €/paire), les Trophées du voyage (prélèvement supplémentaire de 8 €/paire), tout autre simultané ou les Festivals.

Donc quand un(e) ancien(ne) licencié(e) rejouera 10 tournois dans un club du LR :
⇨ pour le Comité : il y aura le coût net du remboursement de la licence de 19,50 € et l'encaissement de 0,65 € (part Comité/2, 0,13 € /2 sur les 10 tournois), soit un **coût total net maximum pour 1 licence remboursée de 18,85 €**. Et chaque compétition/tournoi joué en plus apportera un bénéfice net pour le Comité.
⇨ pour le réseau des clubs : il y aura un **bénéfice net minimum de 23,60 € par licence remboursée par le Comité LR + l'adhésion au club**. Et chaque tournoi joué en plus dans un club tout au long de la saison 2022/2023 que les nouveaux licencié(e)s passeront en LR (tournoi du club ou thématique, les marathons, …) apportera un bénéfice net supplémentaire pour le réseau des clubs (*la moyenne sur 2021/2022 est de 44,3 tournois/joueurs en club, dont 71% de tournois de régularité*).

Les 18,85 € qui seront investis par le Comité du Languedoc-Roussillon pour un(e) non licencié(e) FFB 2021/2022 rapporteront ainsi plus de 23,60 € pour les clubs du LR et 1 adhésion sur 2022/2023.

➲ Pour ce qui concerne l'objectif d'augmenter le nombre de joueuses/joueurs en compétition sur la saison 2022/2023, les cibles les plus pertinentes sont les licenciés actuels de la FFB. La 2nde partie de l'opération se concentre sur eux :

« **Licence 2022/2023 GRATUITE pour les licencié(e)s 2021/2022 de la FFB**
Vous étiez licencié(e) FFB en 2021/2022 : participez à au moins 5 compétitions en 2022/2023 organisées par le Comité LR et au moins une de plus que sur l'année 2021/2022 et le Comité LR remboursera entièrement votre licence. »

Ce qui veut dire que tous ceux qui ont fait 1, 2, 3 ou 4 compétitions dans le LR sur la saison 21/22 devront en faire **5** sur la saison 22/23 pour être remboursés (c'est le cas aussi pour les personnes qui viennent vivre dans la région en y prenant une licence et qui étaient licencié(e)s 2021/2022 dans un autre comité) et tous les autres devront en jouer **au moins une de plus** que sur la saison 21/22.

L'important est ici de chiffrer le coût de cette partie de l'opération.

Parmi les 3 340 licencié(e)s 2021/2022, 1 322 ont joué au moins 1 compétition, avec un maximum à 13 compétitions jouées et une moyenne à 4,2 compétitions/joueur.

• 676 joueuses/joueurs ont joué 3 compétitions ou moins en 2021/2022. Ils devront donc faire entre 2 et 4 compétitions en plus pour atteindre le nombre de 5 et bénéficier de l'opération, soit un bénéfice de 20 € à 40 € pour le Comité pour une dépense de 30 € pour une licence. L'opération devrait être quasi bénéficiaire sur cette population de 676 joueuses/joueurs.

• 646 joueuses/joueurs ont joué 4 compétitions ou plus en 2021/2022. Ils devront donc faire seulement 1 compétition en plus pour atteindre le nombre de 5 et bénéficier de l'opération.

Le remboursement d'une licence coûtera ici 30 € au Comité. Le gain moyen pour le Comité par joueuse/joueur et par tour de compétition est d'environ 10 €. Et en général, ≈50 % des participants au 1er tour d'une compétition sont qualifiés pour le tour suivant. Donc il y aura un gain moyen de 15 €/bénéficiaire (*10 € x 100 % des bénéficiaires (1er tour) + 10 € x 50 % des bénéficiaires (2nd tour)*). Donc le coût net pour le Comité sera de ≈15 €/bénéficiaire, soit **au maximum une dépense de ≈9 690 €** (646 x ≈15 €).

Au niveau des objectifs :
⇨ L'opération licence gratuite pour les ancien(ne)s licencié(e)s FFB remplit les objectifs : ❶ (+licenciés) ❷ (+joueurs dans clubs) et un peu le ❸ (+compétiteurs), car certains joueront sûrement des compétitions
⇨ L'opération licence gratuite pour les licencié(e)s FFB remplit les objectifs : un peu le ❷ (+joueurs dans clubs) car ils s'entraineront sûrement et surtout le ❸ (+compétiteurs),
⇨ Simultané SEC : ❷ (+joueurs dans clubs)
⇨ Challenge du soir : ❷ (+joueurs dans clubs)

Le point commun à toutes ces actions est l'objectif ❷, plus de joueurs dans les clubs du Languedoc-Roussillon, qui est clairement notre objectif prioritaire.

Pour ce qui concerne la communication (objectif ❹), un projet de visuel de communication à destination des clubs est présenté. Il se décline pour les 4 opérations selon 4 thématiques de couleur : licence gratuite pour les ancien(ne)s licencié(e)s, licence gratuite pour les licencié(e)s, SEC et Challenge du soir. L'objectif de communication est ici double : pouvoir éventuellement communiquer plus largement (presse, réseaux sociaux) et créer une dynamique et une émulation au niveau des clubs et des joueurs.

Enfin, les indicateurs de performances qui permettront une analyse de l'action sont déclinés :
• Évolution du nombre de licenciés 22/23 par rapport à 21/22,
• Évolution de la fréquentation des clubs 22/23 par rapport à 21/22 (avec analyses SEC et Challenge),
• Évolution du nombre de compétiteurs 22/23 par rapport à 21/22,
• Bilan financier de l'opération (coût pour le Comité et gain pour les clubs du LR).

Suite à cette présentation, Annick Le Bervet intervient pour préciser que certains clubs offrent déjà des adhésions, voire même des licences gratuites à certains joueuses et joueurs. D'autre part, certains auront peut-être du mal à faire une compétition supplémentaire, car ils en font déjà beaucoup. On risque de nous le reprocher. Il est répondu premièrement que la licence gratuite sera toujours un plus pour une majorité de joueurs (car tous ne bénéficient pas actuellement d'une adhésion ou d'une licence gratuite) et qu'une seule compétition en plus c'est tout à fait faisable pour quasiment 90 % de ceux qui en ont joué au moins 4 en 2021/2022.

Jean-François Jullien trouve qu'on devrait faire la licence gratuite pour les non licencié(e)s 2021/2022 qui reviendraient (et cela sans conditions). Pour le reste, cette opération lui parait très compliquée. Il pense que les personnes qui jouent déjà 5 ou 6 compétitions ne sont pas à 30 € près.

Antoine Stivala propose qu'on fasse la licence gratuite pour les licencié(e)s 2021/2022 à partir de 7 compétitions réalisées sur 2022/2023 sans autre condition.

Thibault Delmas Sirven précise que l'important, c'est vraiment le retour des joueurs dans les clubs et qu'il faut une contrepartie. Il ne faut pas qu'on paye la licence à quelqu'un, puis qu'il joue moins en club et en compétition et qu'il passe l'année à aller jouer les tournois d'Annecy/Valence sur Realbridge.

Josée Mazas pense que c'est une bonne opération qui peut inciter des personnes à revenir jouer ou à jouer plus en compétition. Toutefois, elle pense que la publicité ne doit pas être faite dans la presse, mais doit être plus ciblée sur les réseaux sociaux.

Jean-Charles Olivan précise qu'il avait 138 licenciés en 21/22 et qu'en moyenne, il n'avait que 8 tables à ses tournois. De nombreux licenciés ne sont pas venus depuis un an et il attend la rentrée de septembre pour savoir s'ils reviendront. Cette opération a comme objectif d'inciter ceux qui ne sont plus venus depuis un certain temps à revenir jouer. Il prévient toutefois qu'il faudra aller porter cette opération dans chaque club (pas simplement l'envoyer) et rencontrer les Président(e)s pour l'expliquer et les inciter à motiver leurs membres à participer et à en parler à leurs connaissances.

Sur le nombre de tournois en club à demander en contrepartie de la licence gratuite, Annick le Bervet propose qu'on l'augmente à au moins 20. Thibault Delmas Sirven et Jean Charles Olivan interviennent pour dire que l'objectif est bien évidemment supérieur aux 10 demandés, mais qu'il ne faut toutefois pas trop en demander à des personnes qui ne venaient plus du tous dans les clubs.

Frank Subecz informe les membres qu'il a présenté l'action la veille à Claudette Caussignac qui ne pouvait pas être présente ce matin. Après avoir eu la confirmation que la licence était remboursée une fois les conditions remplies, elle a émis un avis favorable sur l'opération en disant qu'il fallait essayer d'agir, même si elle n'est pas entièrement convaincue que cela motivera beaucoup de monde.

Décisions : L'action « Licence Gratuite 2022/2023 » telle que proposée est validée par le Conseil Régional par 10 voix « POUR » et 1 vote « ABSTENTION ».

Frank Subecz est chargé de finaliser les supports de communication au plus vite.

2°) Informations

Jean-Charles Olivan parle de quelques sujets qui ont été évoqués lors du dernier Conseil Fédéral à Paris où il s'est rendu fin juin.

Thibault Delmas Sirven évoque le courrier qui a été envoyé au Comité et à Paris par Amélie Salé, notre ancienne APR.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 12h04.

La Présidente	Le Secrétaire général
Josée Mazas	Frank Subecz

JM/FS/CC 2022/07/CR16/01